



CONTRAT DE COURS

Formulaire d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Pays _____ Code Postal _____

Cellulaire / Téléphone [] [] [] [] Courriel _____

Date de naissance [] [] [] [] [] [] Personne contact _____

Comment avez-vous entendu parler de l'ABM :

Facebook Instagram Recherche internet Bouche à oreille Presse/média :

autre _____

ACADÉMIE DU BALLET
MÉTROPOLITAIN

info@abm-ballet.com
abm-ballet.com

4487 rue Sainte-Catherine Est
Montréal, QC | H1V 1Y6



INSCRIPTION & FORFAIT

Taxes incluses

*** Le paiement valide l'inscription ***

Adhésion annuelle

Frais d'inscription / personne

Frais d'inscription / famille

Date

Date

Montant reçu

Montant reçu

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre

Nombre de crédit _____

Les crédits sont valables pour la session indiquée à cette partie seulement • Aucun transfert / aucun remboursement.

Session Automne

Session Hiver

Session Printemps

Session Été

Forfait _____

Forfait _____

Forfait _____

Forfait _____

Tarif (taxes incluses)

Tarif (taxes incluses)

Tarif (taxes incluses)

Tarif (taxes incluses)

Le titulaire du contrat s'engage à payer le plein montant du présent contrat.

Le titulaire du contrat s'engage à payer le plein montant du présent contrat.

Le titulaire du contrat s'engage à payer le plein montant du présent contrat.

Le titulaire du contrat s'engage à payer le plein montant du présent contrat.

Date _____

Date _____

Date _____

Date _____

Signature _____

Signature _____

Signature _____

Signature _____

Date

Date

Date

Date

Montant reçu

Montant reçu

Montant reçu

Montant reçu

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre

Date

Date

Date

Date

Montant reçu

Montant reçu

Montant reçu

Montant reçu

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre

Date

Date

Date

Date

Montant reçu

Montant reçu

Montant reçu

Montant reçu

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre

Comptant chèque Autre



RÉGLEMENT

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

IMPORTANT: le ou la signataire de ce contrat dégage l'ABM de toute responsabilité à l'égard de ses effets personnels et biens perdus, volés ou détruits dans nos locaux de l'ABM. Le ou la signataire de ce contrat est conscient des risques d'accident ou de malaise auxquels il ou elle s'expose dans la pratique des différentes formes de danse dans lesquelles il ou elle s'inscrit, et déclare en prendre la responsabilité exclusive.

À la signature de ce contrat, le client peut acquitter la somme totale ou donner un premier versement et laisser un chèque postdaté pour les versements suivants. Les dates et les montants des versements sont indiqués sur le contrat. Le client est prié de s'y conformer et de respecter fidèlement ses engagements. Le client qui n'est pas en règle ne peut être admis en classe : dette non acquittée, versement non réglé, chèque sans provision. Tout chèque retourné par les institutions bancaires entraînera des frais d'administration supplémentaire de 30.00\$. Les cours manqués durant la période de suspension ne sont pas remboursables mais peuvent être repris dans la période stipulée par le contrat dès que le client a remédié à la situation.

Les cours qui ne sont pas pris par le client durant la période couverte par le présent contrat ne peuvent pas être reportés sur un autre contrat ou autre période.

RÉSILIATION

(loi sur la protection du consommateur).

193. Le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier le contrat au moyen de la formule prévue à l'article 190 ou d'un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Le contrat est résilié de plein droit à compter de l'envoi de la formule de l'avis.

(1978, c.9, a. 193)

195. Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, les seules sommes que le commerçant peut exiger de lui sont :

- a - Le prix des services qui lui ont été fournis, taux à la semaine stipulé dans le contrat
- b - À titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes : 50\$ ou une somme représentant au plus 10 pour cent du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

(1978, c.9, a. 195)

CODE DE CONDUITE

- L'étudiant(e) doit faire preuve de civisme et de courtoisie envers le personnel, les bénévoles et autres étudiant(e)s de l'académie.
- L'utilisation du téléphone cellulaire ou de tout gadget bruyant est interdite à l'intérieur des studios.
- Les aliments et les boissons sont interdits dans les studios de danse. Seules les bouteilles d'eau sont tolérées.
- Les enfants doivent porter la tenue vestimentaire règlementaire et déterminé par le corps professoral.
- Les adultes doivent porter une tenue vestimentaire appropriée et conseillée par le corps professoral.
- L'académie n'est pas responsable des enfants à l'extérieur des heures de cours. Les parents et tuteurs sont donc tenus de surveiller leur(s) enfant(s) avant et après les heures de cours.
- L'utilisation des douches doit se faire de façon raisonnable. Il est interdit de se raser à l'intérieur des douches. Les utilisateurs doivent éviter le gaspillage d'eau.
- Les vestiaires et douches doivent être gardés propres en tout temps.
- Tout déchet doit être disposé dans les poubelles ou lieux spécifiés par les responsables de l'académie.
- La ponctualité au cours est essentielle. Tout retard excessif pourrait entraîner un refus à l'accès au cours.

LE NON-RESPECT DES CLAUSES ÉNONCÉS PEUVENT CONDUIRE À LA RÉVOCATION DU CONTRAT PAR LA DIRECTION DE L'ABM

Par la présente, moi _____

Ai pris connaissance, comprends et accepte les clauses énumérées sur cette page par l'ABM
(Académie du Ballet Métropolitain)

Date _____ Élève ou responsable _____

Responsable de l'ABM _____

**ACADÉMIE DU BALLET
MÉTROPOLITAIN**

info@abm-ballet.com
abm-ballet.com

4487 rue Sainte-Catherine Est
Montréal, QC | H1V 1Y6